



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23  
Pouvoirs : 6  
Absent : 0

Date de la convocation : 21 juin 2022

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Laurent, LARDON Jean-Yves, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GARNIER Béatrice, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
VERDUZIER J-Bernard représenté par B GARNIER  
VERDUZIER Kévin représenté par Y MUSCAT  
GABIGNON Christophe représenté par B CROC  
PIAULET Christine représentée par V DEBIAIS

**ABSENTS :** /

**Secrétaire de séance :** Gaëlle GRIFFON

### DELIBÉRATION N°100

**Rapporteur :** Dominique CHALLOT

#### **OBJET : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET DES TERRITOIRES POUR L'INVESTISSEMENT DANS LA VIENNE (ACTIV) Volet 3 – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le conseil municipal est informé que le conseil départemental s'est engagé dans une politique de développement territorial dénommé **ACTIV** : Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne.

**Une dotation de 59 400 €** a été attribuée à la commune de Naintré pour l'année 2022.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter une subvention pour financer plusieurs programmes d'investissement sur l'année 2022.

La commune a notamment décidé en 2022 de la rénovation de couloirs de l'école Anne Frank, de la réfection des menuiseries de l'école Joliot Curie, d'un plan voirie qui comporte le renouvellement de trottoirs et d'un plan de sécurité routière.

Le montant estimatif de ces travaux est de 164 913,43€ ht sur l'année 2022.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2022

ECOLE ANNE FRANK		TTC	HT	%
Couloirs en polycarbonate		45 600 €	38 000 €	
	<i>Financement obtenu DETR</i>		9 432 €	25%
	<i>Financement sollicité DSIL</i>		11 400 €	30%
	<b>Subvention ACTIV sollicitée</b>		9 500 €	25%
	<b>Fonds propres</b>		7 668 €	20%
ECOLE JOLIOT CURIE		TTC	HT	%
Rénovation des menuiseries côté cours		83 880 €	64 603 €	
	<i>Financement demandé DETR/DSIL</i>	41 940 €	41 940 €	
	<b>Subvention ACTIV sollicitée</b>		9 000 €	14%
	<b>Fonds propres</b>		13 663 €	21%
PLAN VOIRIE 2022		TTC	HT	%
plan trottoirs et sécurité routière		74 772 €	62 310 €	
	<b>Subvention ACTIV sollicitée</b>		40 900 €	66%
	<b>Fonds propres</b>		21 410 €	34%

- Subventions DETR/DSIL (demandées ou attribuées)	62 772.00 €
- Subvention ACTIV 2022	59 400.00 €
- Fonds propres (48%) :	42 741,43 €
<b>Total</b>	<b>164 913,43 €</b>

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les programmes de travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention ACTIV.

---

**Considérant** la nécessité d'effectuer les travaux, ,  
**Considérant** le coût estimatif de ces travaux,  
**Considérant** que le Département peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la dotation ACTIV,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les travaux pour un montant estimatif de 164 913,43 € HT ;
- approuve le plan de financement ci-dessus permettant à M. le Maire de déposer la demande de subvention ACTIV auprès du Département ;
- charge M. le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :  
 Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
 le

